

Annexes à l'écrit sur l'action

La médiation scolaire par les pairs au collège

Académie de Nancy-Metz

Collège Robert Schuman Lieu-Dit Langenberg 57470 Hombourg-Haut

Liste des annexes

1. Les élèves évaluent les actes de violence ou d'incivilité
2. Extraits de textes officiels
3. Décennie de la Non – Violence, votée par l'O.N.U.
4. Article de presse paru dans NON-VIOLENCE ACTUALITE, mai –juin 2005
5. Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée le 20/11/1987 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies.
6. La charte du médiateur
7. Fiche bilan à remplir après la médiation
8. Contenu de la formation proposée par Génération Médiateurs
9. Questionnaire à remplir par les élèves médiateurs
10. Questionnaire destiné aux parents des élèves médiateurs
11. Questionnaire destiné à un échantillon d'élèves
12. Questionnaire destiné au personnel du collège
13. IDD classe de 5^{ème}, 2004/2005, encadré par 2 professeurs formés à la médiation par les pairs (histoire- géographie et mathématiques).

ANNEXE 2

Extraits de textes officiels

Lutte contre la violence en milieu scolaire ; B.O. n° 11, 15 octobre 1998 – Hors série.

Guide pratique : Point 5. Situation Violences verbales. Conduite à tenir :

« Faire réfléchir l'ensemble des élèves de la classe sur le respect d'autrui, engager des actions de prévention et d'apprentissage du civisme » - « permettre des réflexions et des expérimentations concrètes sur le respect réciproque, l'acceptation des différences, la mise en œuvre de solidarités diverses, de nature à développer chez les élèves l'estime d'eux-mêmes et d'autrui et tout ce qui va dans le sens de la dignité de la personne » - « favoriser la création d'espaces et de temps (heures de vie de classe, lieux de parole...) afin de rendre les élèves acteurs de la prévention. »

Initiatives citoyennes ; B.O. n°36 du 16/10/1997

Education à la citoyenneté :

« Mettre en place des dialogues sur de vrais problèmes à résoudre à l'occasion de cas concrets rencontrés (dans la vie collective de la classe, en cours de récréation, à l'occasion de sorties), des activités de langage invitant à écouter les autres, à argumenter et à négocier afin d'apprendre à se maîtriser (apaiser un différend, réparer une faute, se réconcilier).

Quant aux pratiques, l'accent sera mis sur la participation active des élèves afin de développer chez eux l'autonomie et le sens critique mais aussi l'adhésion à un ensemble de valeurs et à la loi qui sont les garants de la formation de citoyens responsables et intégrés à la société. »

Projets :

« Décrire des situations de violences subies ou devant lesquelles on reste passif et décider de la manière de les combattre. »

« Apprendre la citoyenneté pour des élèves d'aujourd'hui, c'est d'abord apprendre à vivre ensemble dans l'école. La citoyenneté pour combattre l'incivilité ou la violence à l'école, c'est aussi être capable de donner le meilleur de soi-même en étant attentif aux camarades en difficulté. »

« Vivre la citoyenneté... ça ne doit pas être l'affaire d'un jour mais être vécu durant toute l'année scolaire. »

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole n° 2005-380 du 23/04/2005

B.O. du 05/05/2005 : circulaire de rentrée :

orientation n° 2 : Développer l'éducation à la responsabilité.

Mesures applicables à la rentrée 2005 :

au collège : - élaboration dans chaque établissement d'un plan de prévention de la violence.

ANNEXE 3

Décennie de la Non – violence, votée par l’O.N.U.

Le 10 novembre 1998, l’Assemblée Générale des Nations-Unies a proclamé la première décennie du XXI^e siècle (2001-2010) « **Décennie pour une culture de la Paix et de la Non-Violence** » pour les enfants du monde. Cette demande figurait dans un appel signé par 23 lauréats du Prix Nobel de la Paix en 1997. Le texte voté invite chaque Etat membre à enseigner les principes de la non-violence à tous les niveaux de la société, y compris dans chaque établissement d’enseignement.

Résolution 53/243 adoptée par l’Assemblée Générale des Nations-Unies le 13/09/1999.

Extraits :

« La culture de la paix, c’est l’ensemble des valeurs, des attitudes et des comportements qui traduisent le respect de la vie, de la personne humaine et de sa dignité, de tous les droits de l’Homme, le rejet de la violence sous toutes ses formes et l’attachement aux principes de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance et de compréhension tant entre les peuples qu’entre les groupes et les individus.

Les enfants doivent recevoir dès leur jeune âge, une éducation qui leur permette de régler tout différend de manière pacifique, dans un esprit de respect de la dignité humaine, de tolérance et de non-discrimination. Ils doivent participer à des activités qui leur inculqueront les valeurs et buts d’une culture de la paix. »

Culture de non-violence

L'éducation à la paix et à la non-violence en débat au Sénat

Les contacts avec les Parlementaires pris par la Coordination française pour la Décennie commencent à porter des fruits. À deux reprises en ce mois de mars 2005, le Sénat a eu l'occasion de se pencher sur la proposition d'introduire une éducation à la non-violence et à la paix à l'école. Du 15 au 19 mars, d'abord, lors de la discussion du projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école. Le 29 mars, ensuite, avec la proposition de loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple.

Loi d'orientation sur l'avenir de l'école

• 16 mars - Mme Gisèle Gautier, Sénatrice UDF de Loire-Atlantique, a présenté un amendement en faveur de l'enseignement de la non-violence et de la paix par les établissements scolaires : « Le 10 novembre 1998, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 53/25, proclamant la décennie 2001-2010 « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». Suivant l'invitation de l'Assemblée générale de l'ONU, l'introduction d'une éducation à la non-violence et à la paix permettrait de répondre aux difficultés récurrentes rencontrées dans un nombre grandissant d'établissements scolaires en matière de vivre ensemble et de violence des enfants et des adolescents. Tous les rapports du ministère de l'éducation nationale sur le thème de la violence à l'école montrent le maintien à un niveau élevé du nombre d'actes d'indisci-

pline et parfois de violence commis par des élèves. Une politique de sanction de ces actes violents est nécessaire, mais il convient de l'accompagner en amont d'une formation des jeunes à la non-violence et à la paix leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à un mieux vivre ensemble à l'école et en dehors de l'école. Cet enseignement spécifique, déjà expérimenté dans plusieurs établissements scolaires, a fait la preuve de son efficacité dans la formation des jeunes et dans la qualité du vivre ensemble des établissements concernés (...)

• Après avoir été retiré, cet amendement a été repris par Mme Annie David, Sénatrice communiste de l'Isère, donnant lieu à une intervention de M. François Fillon, ministre qui a déclaré que « la non-violence et la paix sont naturellement des préoccupations qui ne sont pas absentes des programmes aujourd'hui » et qu'« on ne peut être que favorable au principe de l'éducation à la non-violence... tout en donnant un avis défavorable à cet amendement !

• Mme Dominique Voynet, Sénatrice (rattachée au groupe socialiste) de Seine-Saint-Denis, a présenté un amendement visant à introduire dans la loi la notion de coopération entre élèves.

• 17 mars - Mme Marie-Christine Blandin, Sénatrice (rattachée au groupe socialiste) du Nord a présenté l'amendement 181 : « Par cet amendement, nous proposons d'ajouter, aux missions de l'éducation nationale, la résolution pacifique et non-violente des conflits pouvant survenir dans tout groupe humain. (...) Seule l'école peut donner à voir et à vivre d'autres manières de résoudre divergences et conflits. L'objectivation de l'objet du conflit, la séparation de l'affect et des faits, la distinction du procès d'intention et du réel, l'éducation à l'écoute de l'autre, le renonce-

ment à l'intégralité de ce que l'on voulait imposer ou faire admettre, la négociation, la construction d'un accord et, donc, de l'apaisement, tout cela ne peut pas s'improviser, tout cela doit s'apprendre. C'est pour ces raisons que nous voulons que dans la loi définissant les missions de l'école figure clairement la résolution pacifique et non-violente des conflits pouvant survenir dans un groupe humain ».

Ces amendements n'ont pas été adoptés. Néanmoins, la prise de conscience de l'utilité de l'éducation à la non-violence et à la paix progresse. Les femmes de l'UDF et des Verts sont revenues à la charge quelques jours plus tard, lors du débat sur les violences familiales, pour souligner la nécessité d'une véritable éducation des enfants au respect et à la non-violence.

Loi sur les « Violences au sein du couple » - 29 mars

• Mme Gisèle Gautier, sénatrice UDF. Amendement n° 25 proposant un ajout au Code de l'Éducation : « L'éducation à la non-violence et à la paix - Tous les élèves reçoivent une éducation pour une culture de la paix et de la non-violence. Cette éducation permet les connaissances, compétences, valeurs, attitudes, et comportements fondés sur les principes de liberté, de justice et de réciprocité ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes, sur les droits humains et sur la tolérance et la solidarité. Cet enseignement apprend à rejeter la violence et à prévenir les conflits pour résoudre les problèmes grâce au dialogue et à la médiation. Il développe les compétences qui garantissent le plein exercice de tous les droits et les moyens de participer pleinement à la vie démocratique de notre société. »

• Mme Amélie (UDF), ministre de la Parité : « En ce qui concer-

ne l'amendement n° 25 de Mme Gisèle Gautier, je ne nie pas que les valeurs de paix et de non-violence méritent d'être transmises, mais l'objectif que vous visez est satisfait puisque ce sont là des concepts clés du programme d'éducation civique de la classe de 3e. Dès le primaire, les élèves découvrent les grandes figures du pacifisme que sont Gandhi, Martin Luther King ou Nelson Mandela. Des interventions en classe, des débats peuvent être organisés. Le gouvernement s'attachera avec soin à la prise en compte de ces valeurs fondamentales. Je souhaite donc le retrait de cet amendement. Sinon, avis défavorable. »

• Mme Dominique Voynet : « La réponse de Mme la ministre me désoriente. La proposition de Mme Gisèle Gautier bénéficierait à tous les jeunes. Lors de l'examen du projet de loi relatif à l'école, M. Fillon avait eu encore une autre réponse, disant que l'introduction d'une note de vie scolaire permettrait de traiter le problème. Fera-t-on donc peser sur l'élève la responsabilité d'un changement de comportement, comme si cela ne s'apprenait pas ? Aucune mesure ne sera donc prise qui témoignerait de notre volonté de respecter l'engagement pris à l'UNESCO ? (...) C'est en généralisant l'éducation à la non-violence que l'on ira au-delà de pures incantations. »

À la demande du groupe U.M.P., l'amendement n° 25 est mis aux voix par scrutin public. Résultats du scrutin : Nombre de votants : 328 - Suffrages exprimés : 313 - Majorité absolue : 162 - Pour : 153 - Contre : 160 - Le Sénat n'a pas adopté... mais il s'en est fallu de quelques voix !

Pour en savoir plus : www.decennie.org Coordination française pour la Décennie, 148 rue du Fbg Saint-Denis, 75010 Paris. Tél. 01 46 33 41 56.

ANNEXE 5

Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée le 20/11/1987 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

Article 29 :

L'éducation des enfants doit viser notamment à :

« - inculquer à l'enfant le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

- préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux. »

ANNEXE 6

La charte du médiateur

Le Médiateur à l'école, est un jeune comme vous, qui a suivi une formation lui permettant d'aider les autres à résoudre leurs conflits.

☉ **Art. 1.**

Le Médiateur n'est pas un surveillant ou quelqu'un qui vous fera des reproches. Il ne prend pas parti, ne juge pas mais vous aide à trouver une solution à vos difficultés.

☉ **Art. 2.**

Le Médiateur n'oblige personne à venir le voir mais propose son aide dans un esprit de respect mutuel.

☉ **Art. 3.**

Le Médiateur est là pour vous écouter : il s'intéresse à vos problèmes, vous donne son attention et son temps et vous demande en échange de la bonne volonté.

☉ **Art. 4.**

Le médiateur ne rapporte pas ce que vous lui avez dit : il est discret et a droit à votre confiance.

☉ **Art. 5.**

Le Médiateur fera le maximum pour vous aider, mais ne peut pas forcément trouver une réponse à tous vos problèmes. Le Médiateur n'est pas un magicien, ne lui demandez pas l'impossible.

La véritable solution est entre vos mains.

Extraits de la Charte rédigée en 1995 par les Élèves Médiateurs Sarcelles/classes de 4ème.

Copyrights 1996 Gemediat©. All rights reserved. Textes et images sont la propriété exclusive de Generation Médiateurs©

ANNEXE 7

Fiche bilan à remplir après la médiation :

Médiation n° Noms des médiateurs :

Fiche à remplir à chaque médiation

Date de l'incident : heure :

Date de la médiation : heure :

Elèves concernés :

Même niveau: 6° - 6° Niveaux différents
préciser

5° - 5°

4° - 4°

3° - 3°

Nombre d'élèves impliqués dans le conflit:

Nombre de garçons:

Nombre de filles:

Origine du conflit : salle de classe cour cantine extérieur au collège

Lieu où le conflit a dégénéré: cour autre (préciser):

Type de conflit : regards insultes menaces bousculades chantage jalousie scolaire jalousie de coeur autres (préciser) :

La médiation s'est terminée :

Très positivement

Moyennement

Positivement

Mal terminée

Par quels gestes d'apaisement le conflit a-t-il pris fin ?

.....
.....

Degré de satisfaction des médiateurs :

Très satisfait Satisfait Moyennement satisfait

Peu satisfait Pas Satisfait

Autres observations :

.....

Propriété de Génération Médiateurs

ANNEXE 8

Contenu de la formation proposée par Génération Médiateurs

Formation destinée aux éducateurs en collège ou en lycée.

La formation donnée aux adultes se fait à partir des outils de « gestion des conflits et médiation scolaire par les pairs » expérimentés avec les élèves selon leur âge.

Ces outils, qui se présentent sous une forme ludique, sont remis aux adultes qui, en les expérimentant personnellement, vont être amenés à suivre les étapes par lesquelles passeront leurs élèves. C'est à partir de cet enrichissement personnel que s'élaborent les outils selon les étapes suivantes :

- Connaissance de soi et prise de confiance en soi et dans les autres dans un esprit d'affirmation positive.
- Les émotions : expression et verbalisation.
- Les situations conflictuelles dans l'environnement quotidien : observation et réflexion sur sa manière habituelle de réagir et de fonctionner.
- Admettre que l'autre a un point de vue différent du sien. Ne pas confondre l'objet du conflit et la personne.
- Ecoute et communication.
- Jeux de rôle : prise de recul par rapport aux situations de conflit.
- Créativité et imagination au service d'une résolution des conflits « gagnant-gagnant ».
- Formation des élèves à la médiation.

Génération Médiateurs
22, Boulevard Saint-Michel
75005 PARIS
Tél/fax : 01 56 24 16 78
gemediat@club-internet.fr

ANNEXE 9

Questionnaire à remplir par les élèves médiateurs

*Pour évaluer notre projet « la médiation par les pairs » que nous avons démarré au collège en novembre 2003, nous avons besoin de ton avis. * : entoure la réponse qui convient.*

Peux-tu consacrer quelques minutes à ce questionnaire... merci !

- 1) Combien de médiations as-tu effectuées - en 2003-2004 ?
- en 2004-2005 ?

- 2) Selon toi, les professeurs (hors équipe de la classe) savent-ils que tu es médiateur ?*
oui non je ne sais pas
- 3) Les professeurs (hors équipe) t'ont-ils encouragé (e) ?* oui non je ne sais pas
- 4) Comment as-tu été perçu par les élèves de ta classe? *
Tu les as sentis plutôt sympathiques
plutôt indifférents
plutôt hostiles
tu n'as rien senti
autre réponse :
Comment as-tu été perçu par les autres élèves du collège ?*
Tu les as sentis plutôt sympathiques
plutôt indifférents
plutôt hostiles
tu n'as rien senti
autre réponse :
- 5) Penses-tu que l'opinion de la Vie Scolaire a changé vis-à-vis de la médiation ?*
oui non je ne sais pas
- 6) Penses-tu que la médiation a un effet positif au collège
sur l'ambiance générale? * oui non je ne sais pas
sur les agressions verbales ? * oui non je ne sais pas
- 7) As-tu effectué des médiations hors du collège ? en famille* oui non
entre copains * oui non
autres * oui non
- 8) Ta formation et ton rôle de médiateur te donnent-ils
des satisfactions, des déceptions, des doutes ?*
et pourquoi ?
- 9) Penses-tu que ça peut t'aider plus tard ? * oui non je ne sais pas
- 10) Trouves-tu les réunions de médiateurs nécessaires, utiles ?* oui non je ne sais pas
- 11) Qu'attends-tu des professeurs de l'équipe ?*
conseils, complément de formation, soutien, autre (préciser), rien
- 12) Penses-tu qu'il faille continuer à former des médiateurs ?* oui non je ne sais pas

Complète tes réponses par des points de vue ou des ressentis concernant la médiation (au dos de la feuille)

Merci d'avoir répondu

ANNEXE 10

Questionnaire destiné aux parents des élèves médiateurs :

*Pour évaluer notre projet « la médiation par les pairs » que nous avons démarré au collège en novembre 2003, nous avons besoin de votre avis. * : entourez la réponse qui convient. Pouvez-vous consacrer quelques minutes à ce questionnaire... Merci !*

1. Votre enfant vous a-t-il parlé de sa formation ?*

souvent quelquefois très peu jamais

2. Vous a-t-il paru enthousiasmé ? intéressé ? peu intéressé ? *

3. Votre enfant vous a-t-il paru satisfait ou déçu de sa formation ?*

satisfait déçu je ne sais pas

4. Sa formation a-t-elle changé quelque chose dans ses relations

familiales ?* oui non je ne sais pas
amicales ? * oui non je ne sais pas
ou autres ? * oui non je ne sais pas

5. Expliquez en quoi sa formation a changé quelque chose dans ses relations, familiales ou autres

6. Votre enfant vous parle-t-il de son rôle de médiateur ?

souvent rarement jamais

7. Votre enfant vous paraît-il satisfait ou déçu de son travail de médiateur ?*

satisfait déçu je ne sais pas

8. Que pensez-vous personnellement de cette expérience de médiation ?

9. Etes-vous d'accord pour que votre enfant continue à être médiateur(trice) et approfondisse sa formation :

oui non ça m'est égal

10. Désirez-vous faire d'autres remarques ou suggestions ?

11. Qui a rempli le questionnaire ?* le père la mère les deux

Merci d'avoir répondu

ANNEXE 11

Questionnaire destiné à un échantillon d'élèves : * entourer la réponse qui convient

Merci de bien vouloir prendre quelques minutes pour compléter ce questionnaire !

Je suis une fille un garçon en classe de 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

1/ Sais-tu qu'il existe des médiateurs au collège ?

OUI NON

2/ Si oui, comment l'as-tu appris ?

par mon professeur principal par un(e) ami(e)

par un autre professeur par un élève médiateur

par les surveillants autre

3/ Que représentent pour toi les médiateurs ? A quoi servent-ils ?

arrêter les bagarres ou séparer les élèves

repérer les bagarres et aller prévenir les surveillants ou le CPE

proposer une aide pour résoudre un conflit

à rien

autre

.....
.....

4/ Sais-tu où trouver les médiateurs ?

OUI NON

5/ Penses-tu qu'on repère bien les médiateurs ?

OUI NON

pourquoi ?

.....
.....

6/ Quelle solution proposerais-tu pour mieux les repérer ?

qu'ils restent au même endroit

qu'ils portent un badge

autre

suggestion.....

.....

7/ As-tu déjà fait appel à l'aide des médiateurs ?

OUI NON

8/ si tu as répondu OUI à la question 7/

a/ est-ce que tu as fait appel aux médiateurs

de ta propre initiative (c'est toi qui as choisi d'aller les voir)

sur les conseils d'un(e) ami(e)

sur les conseils d'un professeur / surveillant

pour ne pas être sanctionné(e)

ce sont les médiateurs qui sont venus te proposer leur aide

b/ Penses-tu que la médiation a permis de régler ton conflit ?

œ OUI œ NON

Explique

.....
.....

c/ Feras-tu à nouveau appel aux médiateurs ?

œ OUI œ NON

pourquoi ?

.....
.....

si tu as répondu NON à la question 7/

a/ pourquoi n'as-tu pas fait appel aux médiateurs ?

œ je n'ai jamais eu de conflit / dispute / bagarre

œ je ne savais pas que ça existait au collège

œ je préfère régler mes problèmes seul

œ je préfère faire appel à un professeur ou un surveillant

œ je ne fais pas confiance aux médiateurs

œ je trouve que c'est « la honte » de demander l'aide aux médiateurs

œ je pense que ça ne sert à rien

b/ Penses-tu faire un jour appel aux médiateurs ?

œ OUI, c'est sûr. œ PEUT-ETRE œ NON

9/ Selon toi, que peut apporter la médiation au collège ?

œ une meilleure ambiance dans la cour et dans les classes

œ moins de violence

œ une meilleure réputation au du collège

œ rien

œ autre

.....
.....

10/ Tu trouves qu'être médiateur

œ c'est valorisant œ c'est « la honte »

œ ça fait « fayot » œ autre

.....

11/ Penses-tu qu'il est important de jouer un rôle dans la vie du collège?

œ OUI bien sûr œ NON surtout pas œ je ne sais pas

12/ Penses-tu qu'il faut continuer à former des élèves-médiateurs?

œ OUI œ NON œ je ne sais pas

13/ Serais-tu toi-même intéressé par la formation de médiateur l'an prochain?

œ OUI œ NON œ je ne sais pas

ANNEXE 12

Questionnaire destiné au personnel du Collège

*Pour évaluer notre projet « la médiation par les pairs » que nous avons démarré au collège en novembre 2003, nous avons besoin de votre avis * : entourez la réponse qui convient. Pouvez-vous consacrer quelques minutes à ce questionnaire... Merci !*

1. Estimez-vous avoir été informé à propos des objectifs et du fonctionnement de la médiation par les pairs :

insuffisamment correctement trop

2. Pensez-vous que cette action est une bonne chose pour le collège ?*

plutôt oui plutôt non je ne sais pas

3. Avez-vous observé des effets positifs au collège depuis le début de l'action (2004) ?*

oui non je ne sais pas

4. Croyez-vous de façon générale à la médiation par les pairs ?*

oui non je ne sais pas

5. Avez-vous été amené à encourager des élèves-médiateurs dans leur rôle ou à encourager des élèves à demander une médiation ?*

oui (nombre de fois :) jamais

6. Depuis l'an dernier avez-vous modifié votre regard

sur la médiation ?* oui non je ne sais pas
sur les élèves-médiateurs ?* oui non je ne les connais pas

7. Pensez-vous que l'action doive se poursuivre ?* oui non je ne sais pas

8. Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire ?

Merci d'avoir répondu

ANNEXE 13

IDD classe de 5^{ème}, 2004/2005 encadré par 2 professeurs formés à la médiation par les pairs (histoire- géographie et mathématiques).

Thème : Jeux pour apprendre à apprendre

Objectifs :

**Aider les élèves à construire leur identité individuelle et sociale,
Favoriser les savoir-être,**

C'est à dire :

- ❖ Connaissance de soi,
- ❖ Prise de confiance en soi,
- ❖ Ecoute de l'autre,
- ❖ Accroissement de l'autonomie,
- ❖ Analyse des difficultés et recherche de solutions,
- ❖ Comprendre le mécanisme des conflits pour pouvoir agir.

Objectifs transdisciplinaires :

- ✓ Ecoute et respect de l'autre notamment lors des travaux de groupe,
- ✓ Maîtrise des gestes
- ✓ Maîtrise du langage oral,
- ✓ Prise de recul par rapport au ressenti et capacité à mettre par écrit le vécu et les sentiments,
- ✓ Développement du sens de la responsabilité et de l'autonomie,
- ✓ Présentation d'un travail écrit soigné,
- ✓ Classement des documents et aptitude à retrouver des informations.

Production finale :

Cahier personnalisé comportant l'ensemble des documents ainsi que les réponses aux différents questionnaires.

Evaluation :

Evaluation (individuelle) du comportement de l'élève dans le groupe : écoute, participation, respect des autres et des règles.

Evaluation du travail écrit (voir objectif « prise de recul ») : totalité des documents, organisation du cahier, soin esthétique, contenu des réponses.

Jun 2005